

Présents : Irène Badin, Patrick Benoiton Serge Biessy, Abdelkader Boukacem, Estelle Brogère, Nicole Chochina, David Elicaste, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Sylvie Teixeira, Bruno Toneghin, Cécile Vincent, Danielle Ythier.

Excusés : Michel Bontoux pouvoir à Patrick Benoiton et Jean-François Mollard pouvoir à Isabelle Ferroud

Secrétaire de séance : Evelyne Martinon

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Nouveaux points

1- Opérations foncières

Acquisition terrain AK 4 et 5, terrain du Luminaire

Monsieur le Maire informe le conseil que l'EPORA vient d'informer la commune qu'un accord a été trouvé avec la famille Guillaud pour l'acquisition du terrain (parcelle AK 33), situé chemin du luminaire dans le cadre de la convention d'études et de veille foncière.

L'EPORA propose que la commune fasse l'acquisition des parcelles AK 4 et 5 en direct, car ces parcelles ne font pas partie de la convention, et leur acquisition pour 1 000 € offre à la commune une meilleure maîtrise du secteur Luminaire / Clos Janin.

Monsieur le Maire précise que ces tènements permettront notamment à la commune de créer une liaison piétonnière pour relier les quartiers entre eux.

Monsieur le Maire rappelle que ces terrains d'une superficie totale de 2 588 m² se situe en zone N du PLU et que le prix de cession est conforme à l'avis des services de France domaine en date du 15 janvier 2015.

Il propose :

- **D'ACQUÉRIR** les terrains de, cadastrés AK 4 et 5 AM, d'une superficie totale de 2 588 m² au prix de 1 000 €
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition
- **DIT QUE** les frais de notaire seront supportés par la commune

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

Acquisition terrain Route de Mornas cadastré section AM parcelles 359, 142 et 202

Monsieur le Maire informe le conseil que M. Yves Morel souhaite céder les parcelles AM 359, 142 et 202 d'une superficie totale de 6 438 m². Ces terrains ont un intérêt pour la commune compte tenu de leur proximité des équipements sportifs et des salles polyvalente et de la Garine.

Monsieur Morel est d'accord pour vendre ses terrains au prix de 17 500 €.

Monsieur le Maire dit que ce prix est conforme à l'avis de France Domaine, il propose :

- **D'ACQUÉRIR** les terrains de M. Yves Morel, cadastrés AM parcelles n°359, 142 et 202, d'une superficie totale de 6 438 m² au prix total de 17 500 €
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition
- **DIT QUE** les frais de notaire seront supportés par la commune

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

Cession bande de terrain – aménagement AFIPAEM

Monsieur le Maire propose de céder à l'euro symbolique la bande de terrain issue des parcelles AE 209, 212 et 213 aux 3 riverains.

Parcelle	Cédé à	Superficie
AE 209 p	Mme Sophie THUDEROZ	83 m ²
AE 209 p	Mme Laurence FRASSONI	61 m ²
AE 209 p	M. et Mme Jean-Michel POINARD	91 m ²

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

Demande d'évaluation des domaines en cours :

- Terrain chemin de Bâtiparme : AK 251 et 252

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du dossier d'intégration de la voie communale N°4 (chemin de Bâtiparme) dans le domaine routier départemental et l'aménagement d'un alternat aux frais du conseil général, Il convient que la commune achète les parcelles AK 251 et 252 qui longent la route. Il précise que ces parcelles seront ensuite rétrocédées au conseil général. Les services des domaines ont été saisis pour estimer ces terrains d'une superficie de 409 m².

- Terrain chemin de Bâtiparme : AL 126

Une demande d'estimation de la parcelle section AL 126, propriété de la commune d'une superficie respective de 3 580 m² a été demandé au service des domaines en vue d'une éventuelle cession ou d'une location de ce terrain.

2- Aménagement quartier Papeteries / Cartallier

Présentation des aménagements de voirie

Maîtrise d'ouvrage déléguée et financement au SEDI pour des travaux d'éclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'éclairage public, et apporter un financement de ceux-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2015. Cette opération consiste à réaliser les travaux d'éclairage public : **Rénovation de l'éclairage chemin de Cartallier.**

Le SEDI ne propose une aide que lorsque le matériel d'éclairage public installé répond à certains critères d'efficacité énergétique, permettant l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Il est donc proposé au Conseil Municipal de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à cette aide. Il est à noter qu'en tant que maître d'ouvrage délégué, le SEDI se chargera de la demande de CEE en son nom auprès des services instructeurs.

Monsieur le Maire propose

- **D'ACCEPTER** la réalisation des travaux d'éclairage dont le montant estimatif s'élève à 27 384 € TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI.
- **DE DEMANDER** que le SEDI intègre son aide financière à l'éclairage public dans le plan de financement des travaux d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée lui est confiée.

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de voirie du quartier Papeteries / Cartallier.

Il explique que La dotation des amendes de police est une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est répartie au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente. L'instruction des dossiers est confiée aux Conseils généraux. Les communes de moins de 10 000 habitants peuvent prétendre à cette dotation.

Travaux éligibles :

- Cheminement piétonnier Cartallier Nord et Sud
- Aménagement entrée RD 51 A Route de Vaux et VC Chemin de Cartallier
- Aménagement sortie VC Chemin de Cartallier et RD 51 Route de la Tour du Pin
- Création d'un cheminement piétonnier Chemin de Cartallier
- En place de garde-corps sur le pont et sur le mur qui sépare la chaussée du cheminement piétonnier (Cartallier sud)
- Signalisation horizontale, et marquage au sol
- Accessibilité personnes à mobilité réduite

Monsieur le Maire dit que le montant des travaux éligibles hors taxe s'élève à 107 584,63 € HT soit 129 101,56 € TTC

Le montant de la dépense subventionnable est plafonné à 80 000 € HT pour une subvention de 50 %

La commune sollicite une subvention à hauteur de 40 000 €

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

Demande de subvention au titre de la dotation départementale

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière et de déposer une demande de subvention au conseil général au titre de la dotation départementale pour la réalisation des travaux de voirie d'aménagement du quartier Papeteries / Cartallier. Le service voirie de la communauté de communes des Vallons de la Tour a établi un chiffrage s'élevant à 85 211,76 € HT soit une dépense TTC de 102 254,11 €.

Le montant de la dépense subventionnable est plafonné à 80 000 € HT pour une subvention au taux de 50 %

La commune sollicite une subvention à hauteur de 40 000 €

Le Conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

3- Achat groupé pour la fourniture et l'acheminement d'électricité

Monsieur Serge Biessy informe le conseil le conseil qu'aux termes de l'article 14 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité dite loi NOME, les tarifs réglementés de vente (TRV) pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 kVa disparaissent au 31 décembre 2015. Les pouvoirs adjudicateurs auront donc l'obligation de procéder à leur achat d'électricité en application du code des marchés publics.

Ainsi, afin d'accompagner les personnes publiques confrontées à un calendrier contraint et à un sujet complexe, l'UGAP a mis en œuvre un dispositif d'achat groupé d'électricité. L'UGAP lancera donc un appel d'offres de fourniture et d'acheminement d'électricité au second semestre 2015, après avoir lancé en 2014 deux appels d'offres pour le gaz naturel rassemblant 3 800 personnes publiques et 7,6 milliards de kWh.

Cette consultation sera lancée en vue de la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaire par lot. L'UGAP procédera ensuite à une remise en concurrence des titulaires de l'accord-cadre du lot correspondant. De cette mise en concurrence regroupant plusieurs bénéficiaires découlera un marché subséquent par Bénéficiaire.

L'UGAP assurera la pérennité de son dispositif d'achat groupé d'électricité en le renouvelant à l'échéance de la convention à signer.

Il donne lecture de la convention ayant pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP. Il précise que la commune peut également inclure dans le dispositif ses contrats bleus.

Monsieur le Maire propose au conseil

- De l'autoriser à signer la convention
- D'inclure les contrats jaunes et bleus dans la convention à signer avec l'UGAP

Abstention : 0
 Opposition : 0
 Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

4- Finances

4.1 Compte administratif 2014

Monsieur le Maire présente dans le détail le compte administratif 2014, dont les grandes masses sont les suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat cumulé
Fonctionnement	951 518,69	1 449 450,28	497 931,59	414 648,28	912 579,87
Investissement	993 828,16	797 681,57	- 196 146,59	- 295 246,95	- 491 393,54
Total	1 945 346,85	2 247 131,85	301 785,00	119 401,33	421 186,33

Monsieur Jean-Pierre Lovet, adjoint propose aux membres du conseil municipal

D'APPROUVER le compte administratif 2014

Abstention : 0
 Opposition : 0
 Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

4.2 Affectation des résultats

Monsieur le Maire présente les besoins de financement suivants :

	Dépenses	Recettes	Total
Reste à réaliser	82 400,00 €	134 000,00 €	51 600,00 €

Et propose que le résultat soit affecté ainsi au budget primitif 2015

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		RF 002 - 472 579,87 €
Investissement	DI 001 - 491 393,54 €	RI 1068 - 440 000,00 €
Total	491 393,54 €	912 579,87 €

Abstention : 0
 Opposition : 0
 Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

4.3 Compte de gestion

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-31 ;
- Vu le Code des communes, et notamment ses articles R. 241-18, 241-19 et 241-20 ;
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 de la commune de Saint Victor de Cessieu, dressé par Monsieur le receveur municipal et remis à Monsieur le Maire dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	-	414 648,28	414 648,28
	Réalisations	797 681,57	1 449 450,28	2 247 131,85
	Total	797 681,57	1 864 098,56	2 661 780,13
Dépenses	Déficit reporté	295 246,95	-	295 246,95
	Réalisations	993 828,16	951 518,69	1 945 346,85
	Total	1 289 075,11	951 518,69	2 240 593,80
Résultats propres de l'exercice		-196 146,59	497 931,59	301 785,00
Résultats de clôture		-491 393,54	912 579,87	421 186,33

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion, Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion du receveur.

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

4.4. Budget primitif 2015 et vote des taux des impôts locaux

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission des finances s'est réunie le 16 mars pour étudier la proposition de budget. Cette proposition est examinée dans le détail par l'assemblée. Avant de procéder au vote, il convient de se positionner sur le taux des impôts locaux

La commission propose de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux cette année, et de maintenir les taux de 2014.

	Taux d'imposition 2015
Taxe d'habitation	8.11 % de la base d'imposition*
Taxe foncière sur le bâti	23.33 % de la base d'imposition*
Taxe foncière sur le non bâti	59.60 % de la base d'imposition*

* base d'imposition variant selon les évolutions du parc immobilier (constructions nouvelles, vacances de logements, etc..) et du coefficient forfaitaire de revalorisation de la valeur locative cadastrale défini dans la loi de finances.

Le budget primitif 2015, dont les grandes masses sont les suivantes est présenté dans le détail à l'assemblée :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 659 000 €	1 659 000 €
Investissement	1 910 045 €	1 910 045 €
Total	3 569 045 €	3 569 045 €

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 19

La proposition est adoptée à l'unanimité

Compte-rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – environnement, voirie, cadre de vie

Sentiers piétonniers

Monsieur Jean-Pierre Lovet présente le devis établi par Monsieur Repiquet pour la mise en place de circulation douce et la création d'itinéraires communaux dédiés aux piétons, afin de pouvoir relier tous les quartiers de Saint Victor de Cessieu.

Forêt de Vallin

Monsieur Jean-Pierre Lovet présente les travaux proposés par l'Office National des Forêts dans le cadre de la convention d'aménagement de la forêt communale de Vallin (2015-2034). Après étude des travaux par la commission, il est proposé de retenir pour l'année 2015 les actions suivantes :

- Maintenance : entretien du périmètre (parcelle 1 et 2) : 1 220,99 € HT*
- Travaux sylvicoles : intervention en futaie irrégulière combinant éclaircissement des semis, nettoyage, dépressage, remise en état, annélation des trembles au profit de feuillus divers (chênes, merisiers, tilleul, charme-parcelle 4) : 1 516,26 €HT

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

- Monsieur Gallois, architecte travaille sur le chiffrage pour la réhabilitation de la maison pour tous
- Prochaine réunion de la commission le 2 avril.

Mme Martine GAUTHIER – affaires sociales, logement

- Vote du budget du CCAS le 23 mars 2015.
- Repas des anciens le 6 juin 2015

Mme Cécile Vincent – affaires scolaires et périscolaires

- Vote du budget de la caisse des écoles le 23 mars 2015.
- Conseil d'école mardi 6 avril

M. Patrick BENOITON – animation, vie associative

Pucier le lundi 6 avril

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

- Création d'un compte facebook en février
- Installation du nouveau panneau d'affichage lumineux le 19 mars et mise en place d'une nouvelle charte d'utilisation et création d'un formulaire pour la demande de diffusion de message.

Question diverses

Monsieur le Maire informe le conseil que l'agence de mobilité du Nord Isère, travaille sur la promotion des modes de déplacements alternatifs à la voiture solo ; parmi eux le covoiturage et le vélo (à assistance électrique). Aussi afin de se déployer sur tout le territoire, l'agence relance une campagne de recherche d'ambassadeurs bénévoles afin de démultiplier leur action. L'agence a besoin de bénévoles pour réaliser des animations sur les thématiques du covoiturage et du vélo.

Monsieur le Maire dit qu'il serait vraiment intéressant que la commune de Saint Victor de Cessieu puisse avoir un ambassadeur « mobilité » sur son territoire.

Fin de séance à 22h50.